Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 035-200085876-20260903-PVINSCM2026_09-DE

DÉPARTEMENT

ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT

Rennes

Effectif légal du conseil municipal

33

Nombre de conseillers en exercice

33

COMMUNE :

MONTAUBAN-de-BRETAGNE

habitants et plus

Installation conseiller municipal

PROCÈS-VERBAL

Installation d'un conseiller municipal après une démission

Le trois septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE s'est réuni à la salle de conseil municipal de Montauban-de-Bretagne sous la présidence de Madame Jenny QUINTIN, Maire, en séance ordinaire, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121-10, du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : 32

QUINTIN Jenny	BOUGERIE Vincent	LE GOFF Xavier
PALARIC Vincent	LEFRANC Julie	COMMEUREUC Valérie
PATTIER Marie-Amélie	COLIN Sarah	BODIN Olivier
RUELLEU Florent	MAUDET Yves	LOUVEL Elodie
PINON Audrey	GONTIER Chloé	SAUTJEAU Adrien
LE SOMMER Thierry	DUPONCEL Franck	LE BIAVAN Roland
GENET Béatrice	PERTUISEL Marion	RENARD Annette
RENVAZE Pascal	HERY Daniel	ROUYER Gaël
LEMAIRE Vanessa	LECOMTE Karine	QUINIOU Nathalie
DAVID Lilian	HERBRETEAU Christophe	LE GARGASSON-BOURDÉ Karine
POUPELIN Marie-Anne	GUINET Sandrine	

Excusé : **0**

Absent : **0**

Procuration : 1 .....Monsieur Thomas LE CAIN à Monsieur Franck DUPONCEL

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 035-200085876-20260903-PVINSCM2026_09-DE

1. Installation d'un conseiller municipal

Madame le Maire rappelle que, par courrier en date du 31 juillet 2026, Monsieur Loïc UDIN l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Compte-tenu du fait que les 3 suivants de liste (Mikaël GUÉRIN, Ségolène GEFFROS et Jérôme SAUDRAIS) ont refusé d'intégrer le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive à compter de sa réception par le Maire et Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine en a été informée.

Conformément à l'article L. 270 du code électoral, Madame Karine LE GARGASSON-BOURDÉ, suivante immédiate sur la liste UNIS ET ENGAGES POUR MONTAUBAN-DE-BRETAGNE dont faisait partie Monsieur Loïc UDIN lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

2. Observations et réclamations [1]

RAS

3. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le trois septembre deux mille vingt-six, en double exemplaire [2] a été, après lecture, signé par le Maire.

Le Maire, Jenny QUINTIN

VILLE DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE 35360 (ILLE-&-VILAINE)

[1] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

[2] Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie. Le second exemplaire doit être transmis au représentant de l'État.